

2020-14 - ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT



# ALTER ALPA

Le comité de direction dûment convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni au 165, route de Paris - 74330 LA BALME DE SILLINGY, sous la présidence de Monsieur Michel PASSETEMPS, Président d'Alter Alpa

## Etaient présents ou représentés :

### Les représentants des communautés :

#### Communauté de Communes Fier et Usse

- M. Michel PASSETEMPS, Mme Fabienne DREME, M. Jean-Pierre CHAMBARD

#### Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

- Mme Charlotte BOETTNER, M. Jean-Marc BOUCHET, M. Jean PALLUD

### Les représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme :

- Mme Nathalie ADAM, M. Vincent HUMBERT, Mme Pascale THOMASSON, M. Jean-Henri VIALLET, Mme Sophie RUBIN

**Quorum** : nombre total des membres en exercice 11 ; présents ou représentés : 11

**Secrétaire de séance** : Mme Elodie DONDIN

Date d'affichage :

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT**

2020-14 - ADMINISTRATION GENERALE/ DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT



## DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT

Vu le code du tourisme et les statuts de l'EPIC et notamment l'article 9 ;

Le Bureau permanent est un organe d'initiative et de proposition qui a vocation à animer l'action de l'Office de tourisme et à assurer le suivi des actions engagées. Le Bureau permanent soumet ses avis et propositions au président sur tous les sujets qui relèvent de l'objet ou du fonctionnement de l'Office de tourisme.

Le bureau comprend les 5 personnes suivantes :

- Le Président : M. Michel PASSETEMPS
- Le Vice-Président : M. Vincent HUMBERT
- 1 représentant de la Communauté de Communes Fier et Usse : M. Jean-Pierre CHAMBARD
- 1 représentant de la Communauté de Communes Pays de Cruseilles : Mme Charlotte BOETTNER
- 1 représentant des socio-professionnels : M. Jean-Henri VIALLET

Les membres du Bureau permanent à l'exception du Président et du Vice-Président sont désignés parmi les membres du Comité de direction :

- Pour le représentant de la Communauté de Communes Fier et Usse, par les représentants de la Communauté de Communes Fier et Usse
- Pour le représentant de la Communauté de Communes Pays de Cruseilles, par les représentants de la Communauté de Communes Pays de Cruseilles
- Pour le représentant des socio professionnels, par les membres du collège des socio professionnels

**Le Comité de direction, entendu l'exposé du Président  
et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **VALIDE** la désignation des membres du bureau permanent

Acte certifié exécutoire le :  
Le Président  
M. Michel PASSETEMPS